

INSCRIPTION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le foyer est une association (loi 1901) organisée et animée par les élèves avec l'aide des adultes. Il fonctionne grâce aux cotisations des adhérents et aux dons des associations et des particuliers.

1/ Le foyer **assure le financement** (tout ou partie) :

- ▶ Des ateliers proposés gratuitement au sein du collège.
- ▶ Des inscriptions à différents concours auxquels participent les élèves.
- ▶ Des spectacles, expositions, portes ouvertes....
- ▶ Des cadeaux offerts aux élèves récompensés.
- ▶ Etc

2/ Le foyer est aussi une **caisse de solidarité** qui permet de subventionner pour partie les sorties et les voyages scolaires.

3/ Le Foyer achète tout le **matériel nécessaire pour les cours d'arts plastiques** pour tous les élèves qui cotisent (5€) en plus de l'adhésion au FSE. Plus besoin d'apporter son matériel à chaque cours, les outils sont disponibles dans la salle.

4/ Le foyer possède du **matériel audio et vidéo** mis à disposition des ateliers et des classes.

5/ Le foyer est une **salle de jeux** mise à la disposition des élèves adhérents sous la responsabilité d'un adulte.

Pour devenir adhérent du foyer, il suffit de compléter le coupon ci-dessous .

Les membres du F.S.E.

✂-----

INSCRIPTION AU F.S.E.

(A déposer dans le dossier d'inscription avec le chèque ou les espèces)

Je soussigné(e), Mme, M....., responsable légal de l'enfant : de la classe autorise l'inscription de mon enfant à cette association pour l'année 2020/2021.

Ci-joint :

un chèque d'adhésion à l'ordre du F.S.E 10€ minimum ➔ ➔ €
OU je règle en espèces 10€ minumim ➔ ➔ €

ET une cotisation supplémentaire de 5€ pour l'achat des fournitures d'arts plastiques (les élèves n'auront plus besoin d'apporter leur matériel) + 5 €

TOTAL = €

Signature du responsable légal :

AGRAFFER LE CHEQUE ICI